

REUNION DU 30 MARS 2017

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – ST JEAN

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 15
Votants : 15 + 1 procuration

L'an deux mil dix-sept, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Claude DEROUARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2017

PRESENTS : Mme Nicole BAUDRY, ~~M. Rémi BEAUPIED~~, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Ludovic BOUL, M. Claude DEROUARD, M. Jacky DEROUIN, M. Jean-Claude DORIZON, Mme Nadège GENESLAY, ~~Mme HARAN Fabienne~~, ~~M. Jean-Claude GUIVIER~~, M. Jacques LETARD, M. Richard MARTEAU, M. Hervé ROYER, Mme Solange SCHLEGEL, ~~M. Emmanuel TATIN~~, ~~M. Julien VANNIER~~ et M. Philippe WAROT.
Mme Fabienne HARAN a donné pouvoir à M. Claude DEROUARD.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Emmanuel TATIN, Jean-Claude GUIVIER, Julien VANNIER, Rémi BEAUPIED et Mme Fabienne HARAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nadège GENESLAY

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Modification du devis de la poste
- Remboursement facture d'orange à une locataire de Blandouet

Accord à l'unanimité

N°1 : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERVE

Volet 1 : travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête publique unique sur deux projets portés par le Syndicat de bassin de l'Erve dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017-2021) était ouverte du 21 février au 25 mars 2017. Suite à cette enquête, le Conseil Municipal doit donner un avis sur le volet 1 et 2.

M. Xavier SEIGNEURET, technicien de rivière du Syndicat de Bassin de l'Erve a présenté le contenu de chaque volet de l'enquête publique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **EMET** un avis favorable pour les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval

N°1 : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERVE

Volet 2 : travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité écologique.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête publique unique sur deux projets portés par le Syndicat de bassin de l'Erve dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017-2021) était ouverte du 21 février au 25 mars 2017. Suite à cette enquête, le Conseil Municipal doit donner un avis sur le volet 1 et 2.

M. Xavier SEIGNEURET, technicien de rivière du Syndicat de Bassin de l'Erve a présenté le contenu de chaque volet de l'enquête publique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **EMET** un avis favorable pour les travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité écologique

N° 2 : MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

Madame SCHLEGEL, maire délégué rappelle que la société Point Org Sécurité avait établi en octobre 2012, le document unique des risques professionnels. Il s'agit d'évaluer les risques encourus par chaque agent dans leurs services respectifs que ce soit au niveau administratif, technique et périscolaire. Etant donné la fusion des deux communes avec un effectif de 8 agents, tout en conservant les deux mairies, il convient d'évaluer les risques dans chaque commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le devis proposé par la société Point Org Sécurité, il comprend la préparation de l'évaluation, la réalisation de l'évaluation sur site, la transcription des résultats, la mise en forme et l'impression des documents. Le devis est de 1 142€ HT soit 1 370.40€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **ACCEPTE le devis d'un montant de 1 142.00 € HT soit 1 370.40 € TTC**

N° 3 : VOTE DES TAUX 2017

Monsieur le Maire présente le tableau de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2017. Les montants ont été étudiés avec les adjoints, le taux de la taxe d'habitation de 15,37 % correspondait à un TMP (Taux moyen pondéré) harmonisé. La commune nouvelle ayant des régimes d'abattement N1 différents (donc pas d'harmonisation), c'est un TMP classique (non harmonisé) qui s'impose, soit 16.73 %

L'ensemble des 3 taxes pour l'année 2017, apporteront à la commune nouvelle un produit fiscal total de 180 492 € y compris les allocations compensatrices de l'état.

Le conseil municipal, après avoir étudié ce tableau,

- **Décide** d'harmoniser les taux des 3 taxes d'impôts directs et vote les taux suivants :

	Base prévisionnelles	Taux recalculés	Produit attendu
TAXE HABITATION	392 129	16.73 %	70 383 €
TAXE FONCIERE BATI	280 114	15.18 %	43 050 €
TAXE FONCIERE NON BATI	232 013	24.97 %	58 130 €
		TOTAL	171 563 €
	Allocations compensatrices		27 611 €
	Prélèvement GIR		18 682 €
	PRODUIT TOTAL		180 492 €

N° 4 : TABLEAU DES ELECTIONS

➤ BUREAU 001 BLANDOUET

PERMANENCES DU 23 AVRIL 2017

08h00 à 10h15 : Viviane DECAT – Hervé ROYER – Josiane GOHIER
10h15 à 12h30 : Julien VANNIER – Stéphane CHAUVEAU – Bernard CLAIRET
12h30 à 14H45 : Nicole BAUDRY – Rémi BEAUPIED – Michel GAUDEMER
14h45 à 17H00 : Jean-Claude DORIZON – Michel GOHIER – Fabienne HARAN
17h00 à 19h00 : Claude DEROUARD – Frédéric BAUDRY – Richard MARTEAU

PERMANENCES DU 07 MAI 2017

Les permanences pour le vote du 07 mai seront publiées ultérieurement.

➤ BUREAU 002 SAINT JEAN SUR ERVE

PERMANENCES DU 23 AVRIL 2017

8h00 à 10h45 : Jacky DEROUIN – Ludovic BOUL – Nadège GENESLAY
10h45 à 13h30 : Emmanuel TATIN – Patrick COUSIN – Solange SCHLEGEL
13h30 à 16H15 : Philippe WAROT – Nadège GENESLAY – Jean-Claude BOUGEANT
16h45 à 19H00 : Jean-Claude BOUGEANT- Philippe WAROT – Christophe BRUNEAU

PERMANENCES DU 07 MAI 2017

08h00 à 10h45 : Jacky DEROUIN – Ludovic BOUL – Jean-Claude BOUGEANT
10h45 à 13h30 : Emmanuel TATIN – Patrick COUSIN – Christophe BRUNEAU
13h30 à 16H15 : Philippe WAROT – Solange SCHLEGEL – Ludovic BOUL
16h45 à 19H00 : Patrick COUSIN – Emmanuel TATIN – Christophe BRUNEAU

N°5 : OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS DES COMMUNES HISTORIQUES SAINT JEAN SUR ERVE ET BLANDOUET DRESSE PAR M BOISGÉRAULT, RECEVEUR DES BUDGETS (ASSAINISSEMENT- GENERAL)

Le Conseil Municipal reporte cette délibération pour la prochaine réunion lors de vote du compte administratif.

N°6 : OBJET / MODIFICATION DU DEVIS LA POSTE

Une délibération a été prise lors de la dernière réunion pour le devis de la poste pour la numérotation des adresses suite à la commune nouvelle.

Il y a lieu de revoir le devis, il est préférable d'ajouter l'option 1 au devis. Le devis est modifié comme suit :

FORFAIT	TARIF HT	TARIF TTC
La poste apporte : conseil, accompagnement et réunions de travail avec le référent adresse de la mairie	650.00 €	780.00 €
OPTION 1		
La poste réalise pour le compte de la commune le traitement des adresses dans l'outil GUICHET ADRESSE. La validation de ce projet s'effectuant à l'issue de la délibération du Conseil Municipal restitution du projet d'adressage pour la mairie	1 188.00 €	1 425.60 €
OPTION 2		
Remise commentée des KITS (courrier d'information de la mairie nominatif pour chaque habitation concernée par la	434.30 €	521.16 €

modification des adresses + guide de communication pour changement d'adresse + 5 cartons changement d'adresse)		
OPTION 3		
Remise commentée des KITS (courrier d'information de la mairie nominatif pour chaque habitation concernée par la modification des adresses + guide de communication pour changement d'adresse + 5 cartons changement d'adresse) + distribution des plaques numérotées	767.60 €	921.12 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** le devis avec le forfait ainsi que les options n°1 et 2

Forfait : 650.00 € HT soit 780.00 € TTC

Option n°1 : 1 188.00 € HT soit 1 425.60 € TTC

Option n°2 : 434.30 € HT soit 521.16 € TTC

Soit au total 2 272.30 € HT soit 2 726.76 € TTC

N°7 : OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du collège Sacré Cœur pour une demande de subvention d'un voyage linguistique pour 3 enfants domiciliés à Saint Jean Sur Erve. Le conseil Municipal est contre cette demande à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ébéniste Samuel GENESLAY à Saint Jean Sur Erve propose un devis d'un montant de 583.33 € ht soit 700.00 € TTC pour la fabrication d'une table de réunion en bois. Le conseil municipal valide le devis.